

Mardi 29 octobre 2024

PLFSS 2025 : La Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur réagit à la présentation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale.

Alors que l'examen du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 débute à l'Assemblée nationale, la Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur a exprimé son inquiétude. Le gouvernement prévoit de diminuer fortement le remboursement des consultations alors que la population française a de plus en plus de mal à se soigner.

62 % des Français déclarent avoir dû renoncer à des soins au cours des 12 derniers mois¹. Cette donnée, publiée dans le nouveau « Carnet de Santé » de la Mutualité Française, nous montre que les Français ont de plus en plus de mal à se soigner et ceci pour 3 motifs : le délai d'obtention d'un rendez-vous, l'éloignement avec le professionnel de santé et pour des raisons financières.

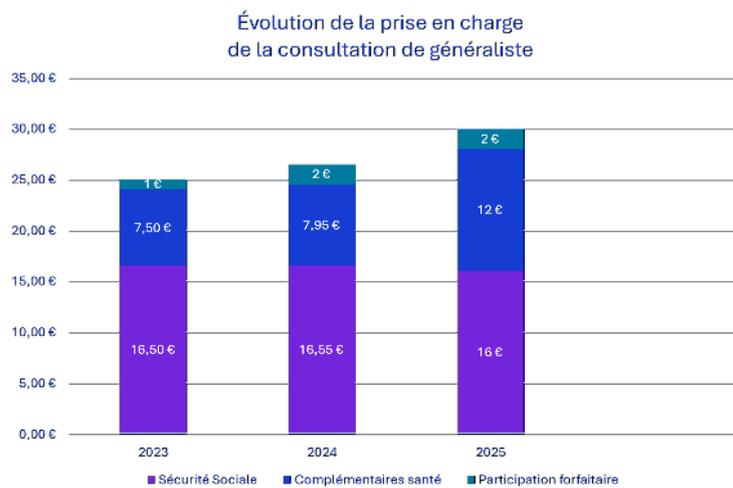
La baisse des remboursements de la Sécurité sociale se répercute directement sur les complémentaires santé. Les Mutuelles limitent au maximum les hausses de cotisations. « Comme le prouvent les chiffres du gouvernement les Mutuelles sont tout juste à l'équilibre en 2023 et, contrairement à la Sécurité sociale, la loi ne leur permet pas d'être en déficit. Il n'y a donc pas de marge »². Toute nouvelle baisse de remboursement sécu conduira à une hausse des cotisations qui aura un impact sur l'ensemble des assurés sociaux, en particulier sur les classes moyennes et les plus démunis.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025 est particulièrement inquiétant

La consultation passant à 30 € ne sera plus remboursée que 16 € par la Sécurité sociale, soit une diminution sans précédent alors que le remboursement des complémentaires aura augmenté de 63 % en un peu plus d'un an.

¹ Sondage Odoxa – Mutualité Française, juillet 2024

² Jean-Paul Benoît, Président de la Mutualité Française Sud – France Bleu Provence, « Vous avez la parole »



Baisse des indemnités journalières, le gouvernement envisage de réduire le plafond de rémunération pris en compte pour le calcul des indemnités journalières de l'Assurance Maladie. Si cette mesure était confirmée, l'indemnité journalière maximale diminuerait et atteindrait 40,66 €.

Des mutuelles accessibles à tous

Une couverture santé complémentaire est plus que jamais indispensable pour accéder aux soins. Cette couverture devient de plus en plus difficilement accessible pour une part croissante de la population, en partie pour les retraités. Le coût de ces garanties augmente considérablement du fait des déremboursements de la Sécurité sociale et d'une taxation extravagante pour un service de première nécessité.

Pour ramener la complémentaire santé à des coûts raisonnables, la Mutualité Française demande deux mesures d'urgence :

- la forfaitisation du reste à charge hospitalier pour étaler le coût sur toute la durée de la vie
- aligner la taxation des complémentaires santé au niveau de celle des produits de première nécessité.

Sous ces conditions, une couverture responsable complète pourrait être proposée aux retraités à 2 € par jour.

En savoir plus sur la Mutualité Française Sud, Provence-Alpes Côte d'Azur

Présidée par Jean-Paul BENOIT, la Mutualité Française Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'instance de représentation, de coordination et de promotion du mouvement mutualiste dans la région. Elle fédère 127 mutuelles santé qui, ensemble, protègent près de 3 millions de personnes dans la région.

Aux côtés de 196 services de soins et d'accompagnement mutualistes (centres de santé, audition, optique, dentaire, établissements pour la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées...) elle joue un rôle majeur pour l'accès aux soins dans les territoires.

Elle est également le premier acteur privé de prévention santé, avec 1 600 actions menées par an au bénéfice de plus de 30 000 personnes (adhérents de mutuelles, usagers des établissements mutualistes et grand public).

Contact presse

Remi BLAODEKISSI
remi.blaodekissi@sudmutualite.fr
 06 23 72 52 73

Karin DELRIEU
karin.delrieu@sudmutualite.fr
 06 89 18 05 40